



*Le Conseil administratif vous souhaite  
d'agréables Fêtes de fin d'année.*

## FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX

### SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE

022 899 10 13

Une présence du service de police de proximité  
à lieu pendant les fêtes de fin d'année.

En cas d'urgence,  
veuillez appeler le **117**

### SERVICE DE L'ADMINISTRATION

Les bureaux et la réception de la mairie  
sont fermés du lundi 23 décembre 2024  
au mercredi 1er janvier 2025 inclus,  
réouverture le jeudi 2 janvier 2025.

En cas d'urgence,  
un passeport provisoire peut être émis  
à l'aéroport international de Genève  
auprès de la Police Internationale, au niveau  
"arrivées". Ouverture de 7h00 à 21h30, 7/7 jours.

Renseignements par téléphone  
de 8h00 à 21h30 : 022 427 58 30

### SERVICE DE LA PETITE ENFANCE

Les institutions communales de la petite enfance  
sont fermées durant les vacances scolaires  
et rouvriront leurs portes le lundi 6 janvier 2025.

## RAMASSAGE DES SAPINS

La levée des sapins aura lieu  
le 2 et le 3 janvier et  
du 6 au 10 janvier 2025.

Une deuxième tournée sera  
effectuée du 20 au  
24 janvier 2025.

En dehors de ces dates,  
les sapins ne seront  
pas ramassés.

Merci de dégarnir  
vos sapins afin  
qu'ils puissent être  
recyclés dans les



## APÉRITIF COMMUNAL ET PRIX DU MÉRITE 2024

Le 9 janvier 2025 à 19h00  
à la salle Grand-Salève

Les autorités municipales auront le plaisir de vous accueillir au  
traditionnel apéritif de début d'année qui aura lieu dans la salle  
Grand-Salève de l'Espace communal le jeudi 9 janvier 2025 à 19h00, au  
cours duquel le prix du Mérite de Veyrier 2024 sera remis par le jury.

Les autorités municipales se réjouissent d'ores et déjà de vous  
retrouver nombreux à ce rendez-vous et de pouvoir vous adresser  
leurs vœux à l'occasion de la nouvelle année.



## DÉNEIGEMENT

### Informations et mesures

Comme chaque année, la commune vous rappelle que le service des Routes et espaces verts communal déneigera uniquement les routes et les chemins communaux, étant précisé que les voies empruntées par les transports publics seront déneigées en priorité.

Le service de voirie du canton de Genève s'occupera, quant à lui, de déneiger les routes cantonales.

Enfin, la commune relève que l'entretien des chemins privés, des allées et des cours d'immeubles incombe à leurs propriétaires et que ces derniers pourront voir leur responsabilité civile engagée dans le cas où un accident interviendrait sur leur propriété.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

## SÉANCE DE PRÉVENTION POUR LES SENIORS

Le 9 décembre dernier a eu lieu la conférence «Prévention de la criminalité – Comment se protéger ?» proposée par la Police municipale et destinée aux seniors de Veyrier.

Cette séance organisée en collaboration avec le service de la Cohésion sociale et la Police cantonale a porté sur la sécurité des personnes âgées dans l'espace public et sur les arnaques existantes, y compris les cybers-arnaques. Cette initiative revêt une importance particulière pour les agents du service de la Police municipale, qui s'efforcent chaque jour de protéger la population veyrite.

Encore un grand merci à nos intervenants, experts du canton en matière de prévention :  
Mme Dard, MM. Contessotto et Fortis, pour leur présence et leur expertise.

## 6 CENTENAIRES ET 25 NONAGÉNAIRES ONT ÉTÉ FÊTÉS EN 2024

Des membres de l'administration ont eu le plaisir de rendre visite et féliciter les nombreux Veyrites centenaires et nonagénaires. Des fleurs, un cadeau et un original du Journal de Genève ou d'une autre publication du jour de leur naissance leur ont été remis à cette occasion.

### 100 ANS :

Mme Margherita BUCHEL  
Mme Agnès BRODARD  
Mme Hélène DERUAZ  
Mme Lucienne LACHAT  
Mme Claire MINDER  
M. Jean ROSAS

### 90 ANS :

Mme Liliane BABEL  
M. Maurice BABEL  
M. Arnold BALZER  
M. Robert CORNIOLEY  
Mme Sonia DEMOLE  
Mme Marie-Louise DONNET  
M. Arie DE PREE  
M. Salvatore DE STEFANO  
M. Hans HESSE  
Mme Elena IMBERTI  
M. André JORNOT  
M. Fritz KAMMERMANN  
Mme Christiane MARTIN  
Mme Marie-Thérèse MAULINI  
Mme Rolande MILON  
Mme Germaine ORELLI  
M. Donato PAPPALARDO  
M. Albert ROLLIER  
Mme Yolande SEM  
M. Miro SEM  
Mme Johanna SCHIPPERIJN  
Mme Anna-Katharina SCHMID  
M. Pierre WALT  
Mme Ruth WEBER  
Mme Sarah WIDMER

100

90

## bibli-o-bus horaires

2025

### Bois-Gourmand (Veyrier)

Route de Veyrier 210

préau de l'école

Judi : 10h-12h

16.01 / 13.02 / 13.03 /  
10.04 / 08.05 / 05.06 /  
03.07 / 28.08 / 25.09 /  
23.10 / 20.11 / 18.12

### Grand-Salève

(Veyrier)

Chemin des Rasses

entre l'école

et le terrain de football

Lundi : 10h-12h

06.01 / 20.01 / 03.02 /  
17.02 / 03.03 / 17.03 /  
31.03 / 14.04 / 28.04 /  
12.05 / 26.05 / 23.06 /  
07.07 / 18.08 / 01.09 /  
15.09 / 29.09 / 13.10 /  
27.10 / 10.11 / 24.11 /  
08.12 / 22.12

### Pinchat

Ch. de la Tour-de-Pinchat 4

devant l'école de Pinchat

Lundi : 14h-17h

06.01 / 20.01 / 03.02 /  
17.02 / 03.03 / 17.03 /  
31.03 / 14.04 / 28.04 /  
12.05 / 26.05 / 23.06 /  
07.07 / 18.08 / 01.09 /  
15.09 / 29.09 / 13.10 /  
27.10 / 10.11 / 24.11 /  
08.12 / 22.12

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 8 octobre 2024

### COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La présidente, Mme Anne Bataridon-Chavaz (Veyrier-Ensemble) ouvre la séance en informant l'hémicycle de la réception d'une lettre de l'Association du chemin du Hameau qui regroupe les copropriétaires. Ceux-ci entendent prendre les mesures nécessaires au redimensionnement d'un projet de construction sur une parcelle attenante à ce chemin.

### COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Jean-Marie Martin, Maire (Le Centre) répond à Mme Marie-Lourdes Desardouin (Indépendante) qui demandait s'il était possible de fermer les courts de tennis de Grand-Donzel durant la nuit afin d'éviter des nuisances sonores. L'absence d'électricité sur le site rend difficile l'installation d'une fermeture automatique. Une solution sera cependant étudiée.

Il revient sur la clause d'urgence relative au cautionnement de la Fondation communale pour le logement des personnes âgées - Les Rasses, précédemment votée par le Conseil municipal. Le Département des institutions et du numérique (DIN) a indiqué ne pas pouvoir entrer en matière sur cette clause ; les conditions exceptionnelles n'étant pas remplies. Une solution a heureusement été trouvée par le Conseil de fondation.

M. Christian Robert (PLR) rend réponse à Mme Claude-France Matthey (PLR) qui a précédemment évoqué la gêne que représentent les ronces dans les haies des particuliers. Elles accrochent les passants lorsque les haies débordent sur les trottoirs. M. Robert s'est rendu à plusieurs «endroits significatifs» avec des représentants du service des Routes et espaces verts et de la Police municipale. Il est important que la déneigeuse puisse passer sur les trottoirs en hiver et que ceux-ci restent aussi accessibles aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite. La Police municipale signalera aux propriétaires, dans la mesure du possible, les situations où l'ampleur des haies entre en conflit avec la largeur du passage nécessaire.

Il répond à Mme Florianne Maye (Le Centre) qui signalait de nombreux mégots au parc de la Mouille, que le service des Routes et espaces verts a placé des cendriers à côté de la poubelle, ainsi que des stickers «interdiction de fumer» sur deux bancs se trouvant à moins de 9 m des jeux pour enfants (distance imposée par la loi cantonale).

Enfin, il informe d'une séance publique sur les indices de dépenses de chaleur, le 5 décembre à 19h00 à la salle Grand-Salève.

Mme Aline Tagliabue (Veyrier-Ensemble) annonce, d'une part, les dates des prochaines manifestations communales, à consulter sur le site internet de la commune ou sur les réseaux sociaux, et d'autre part, de deux aides d'urgence de CHF 1'000 chacune, octroyées à la Croix-Rouge en faveur des personnes touchées par le passage d'un typhon au Laos et au Bangladesh, et à Save the Children pour ses activités au bénéfice des enfants de Gaza et de Cisjordanie.

### PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF Projet de budget et plan d'investissement 2025

M. Martin présente une proposition élaborée selon une anticipation des résultats de la votation cantonale du 24 novembre qui modifie la loi sur l'imposition des personnes physiques qui, s'ils sont favorables, contribueraient à une diminution des recettes fiscales communales ; l'anticipation de la fin de la dérogation RFFA en 2028, qui actuellement autorise la commune à présenter un déficit inférieur à CHF 614'000 ; l'introduction dans le budget d'une ligne supplémentaire pour le rattrapage des impôts antérieurs en lieu et place de la majoration des estimations fiscales ; le passage du nombre de Conseillers municipaux de 25 à 27 membres au 1er juin 2025 et la possibilité d'avoir des suppléants ; le maintien du centime additionnel à 37 ; la comptabilisation au budget de fonctionnement de dépenses comprises entre CHF 50'000 et CHF 100'000 ; l'ajustement des charges de personnel tenant compte de l'estimation de l'évolution des prix genevois à la consommation de 1,5% ; le renforcement de l'administration communale avec la création de plusieurs postes ; le maintien ou l'augmentation des subventions aux associations communales et des familles veyrites en difficulté.

### Le projet de budget 2025 laisse ainsi apparaître un excédent de charges de CHF 310'288

Le budget est aussi celui des investissements : plus de CHF 150 millions

seront investis par la commune entre 2025 et 2028. Le montant des emprunts (dont les charges d'intérêt ont été comptabilisées dans le budget de fonctionnement) est estimé à plus de CHF 60 millions.

Le PLR a salué «l'optimisme affirmé du Conseil administratif» qui anticipe, dans son budget, un résultat positif aux votations du 24 novembre sur la baisse de la fiscalité. Ce résultat, qui doit encore être confirmé par le peuple, induirait une baisse de rentrées fiscales estimée à CHF 1'775'000. Le Conseil administratif parvient, malgré cela, à présenter un projet de budget quasi à l'équilibre. Cette baisse d'impôts «permettra de redistribuer aux contribuables un peu du surplus de ces dernières années et de redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne». Par ailleurs, le plan des investissements «montre l'ambition de la commune à faire face aux défis de demain», pas seulement en lien avec les Grands Esserts, mais également pour des investissements importants sur tout le territoire communal.

Le groupe Le Centre relève avec satisfaction la réduction estimée du montant du déficit du budget de fonctionnement, de plus de CHF 500'000 en 2024, il s'élèverait à un peu plus de CHF 300'000 pour l'année 2025.

M. Yves Mesot (Les Socialistes-Vert.e.s) défend le fait «qu'une baisse d'impôts puisse bénéficier à tous les Veyrites et que, selon les résultats de la votation du 24 novembre, la commune disposant d'un excédent de recettes pourrait abaisser le montant de sa dette, afin de mieux faire face aux investissements futurs».

À l'unanimité, le Conseil municipal entre en matière et renvoie le projet de budget dans les différentes commissions concernées.

M. Florian Barro (PLR), qui est le secrétaire de la nouvelle Association de quartier des Grands Esserts, intervient au sujet de l'arrivée des premiers habitants du quartier. Il demande au Conseil municipal de soutenir plusieurs propositions lors du vote du budget 2025. À savoir, pour faciliter l'intégration des habitants qui s'échelonnent sur plusieurs années, en parallèle d'un chantier qui sera toujours en cours : de prendre contact avec la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CEPG) pour disposer d'un local dédié à la cohésion sociale du quartier ; créer des synergies avec le service de la Cohésion sociale ; co-financer avec l'État un poste de coordinatrice de quartier (à l'instar de ce qui s'est fait à Lancy pour le quartier Pont-Rouge) et se documenter auprès de cette ville sur ses expériences. M. Martin précise que le Conseil administratif est en lien constant avec la CEPG et que la mise à disposition d'un local a déjà été discutée. M. Joël Jousson (Veyrier-Ensemble) président de l'association de quartier des habitants des Grands-Esserts recommande à la commission des finances, sécurité et administration de valider cette proposition du Conseil administratif issue d'une demande de la commission des Grands Esserts.

### Contribution 2025 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 516'800 pour le versement de la contribution communale 2025 au Fonds intercommunal de développement urbain, destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.

### Amortissements complémentaires 2024

M. Martin indique que le choix a été fait d'amortir les investissements les plus anciens, en particulier ceux liés aux collecteurs. Le montant de l'amortissement de ces investissements de CHF 883'450 allègera le budget 2025 de CHF 151'000. Le Conseil municipal vote à l'unanimité la délibération afférente.

### PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Projet de motion des Socialistes-Vert.e.s pour la municipalisation des espaces de vie et d'éducation préscolaires.* Ce projet de motion a pour objectif une meilleure prise en charge des enfants dans les crèches à Veyrier, en prévision également de l'ouverture de la crèche du quartier des Grands Esserts. Mme Maude Bessat-Macchi (Socialiste-Vert.e.s) a énoncé, chiffres et études à l'appui, les avantages d'une municipalisation des crèches : un interlocuteur unique et spécifique au sein de la mairie ; un coût moindre pour les parents («dans deux des trois crèches de Veyrier, les tarifs demandés aux familles sont 10% plus chers que ceux pratiqués dans d'autres communes ayant opté pour la municipalisation de leurs crèches») ; de meilleures reconnaissances et rémunérations du personnel œuvrant pour la petite enfance, «dont les métiers seraient inclus dans les grilles salariales de la commune». À cet égard, Mme Bessat-Macchi précise que «les relevés montrent que les salaires sont globalement inférieurs d'une dizaine de pour cent

dans le privé à ce qu'ils seraient au sein de crèches municipalisées» ; différence touchant surtout les femmes, ces métiers étant à 90% féminins. Une revalorisation salariale et un emploi assuré par une structure municipale génèreraient moins de rotation de personnel, ce qui serait également bénéfique aux enfants. L'expérience de communes telles que Meyrin, Carouge, Lancy ou Vernier, qui ont municipalisé leurs structures depuis de nombreuses années, pourrait servir d'exemples. Ainsi, les Socialistes-Vert.e.s demandent au Conseil administratif : d'inviter les responsables de ces communes ; de planifier et chiffrer le processus de municipalisation des crèches à Veyrier ; de présenter à temps les résultats de son travail au Conseil municipal afin que la crèche des Grands Esserts puisse être municipalisée. En tant que présidente de la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale, Mme Marianne Cherbuliez (PLR) souligne que cette motion rejoint des réflexions déjà menées en commission sur le bien-fondé d'une municipalisation des crèches «qui ne s'avère pas toujours une totale réussite». «Il convient encore d'en discuter, déclare-t-elle, et de se pencher sur les affirmations plutôt critiques avancées dans cette motion sur les crèches privées». Mme Tagliabue et M. Jousson, au nom du groupe Veyrier-Ensemble, partagent ce point de vue. Les Vert'libéraux sont sceptiques sur cette motion. La municipalisation des crèches va mettre en péril toutes les autres formes de gardes privées ou semi privées. Cela représentera aussi un coût plus important pour la commune. Le groupe a décidé la liberté de vote sur ce sujet. L'entrée en matière et un renvoi en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale sont demandés à 21 voix pour et 1 abstention.

*Projet de motion du groupe Veyrier-Ensemble co-signée par Le Centre pour une gestion complète des plastiques dans la commune. L'objet de cette motion est de trier à la source les déchets plastiques tels que les bouteilles qui ne sont pas en PET, les briques alimentaires, les films plastiques ou plastiques thermoformés. «Actuellement brûlés dans l'usine des Cheneviers, ils représentent environ 15% du poids de nos déchets», expose M. Andreas Berney (Veyrier-Ensemble) qui ajoute que «les techniques de recyclage du plastique à la source ont bien progressé et son industrie s'est organisée en proposant maintenant des solutions de revalorisation uniformisées à l'échelle de la Suisse (par le biais de l'association RecyPac)». Le Canton n'a pas encore rendu obligatoire la collecte à la source des plastiques. La présente motion suggère de prendre les devants dans la commune, en profitant de la prochaine réattribution d'un contrat de prestation avec une entreprise chargée de la collecte des déchets. Les Socialistes-Vert.e.s soutiennent la proposition, la renvoie au Conseil administratif, en rappelant que les plastiques ne sont recyclables que trois fois. Chaque cycle libère des microplastiques qui demeurent dans l'environnement. Il faudrait agir à la source en remplaçant les emballages jetables par d'autres, réutilisables. «Dans l'attente d'une loi fédérale sur le sujet, nous pouvons mettre en place une filière de recyclage locale en gardant à l'esprit que cela risque de pérenniser notre surconsommation de plastiques», affirme M. Jean-Michel Baldin (Socialistes-Vert.e.s). Le PLR renvoie la motion en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale et les groupes Le Centre, Vert'libéraux, ainsi que Mme Desardouin en commission d'aménagement du territoire et environnement. M. Robert stipule que ce projet de motion qui anticipe le calendrier pouvant être suivi, tant par la Confédération que par les autorités cantonales, est toutefois intéressant et peut être déjà discuté en commission. Il ajoute que la commune de Veyrier va suivre (et peut-être demander à intégrer) le projet pilote mené sur la collecte de plastiques par la Ville de Carouge. La motion est finalement renvoyée en commission d'aménagement du territoire et environnement à 18 voix pour et 4 contre.*

*Projet de motion du PLR co-signée par Le Centre pour un maintien de la qualité de vie dans la commune par une meilleure application du Règlement sur les espaces publics. «Il s'agit de trouver un équilibre entre les activités récréatives et la protection des riverains car on observe des comportements qui ne respectent pas les interdictions en lien avec l'usage des infrastructures sportives ou scolaires», explique M. Christophe Buchwalder (PLR). Le groupe PLR demande au Conseil administratif de rappeler à la Police municipale ses obligations et de recadrer ses missions pour qu'elle intervienne plus fréquemment et procède à des sanctions. Le Conseiller municipal demande un vote immédiat ainsi qu'un renvoi à la commission finances, sécurité et administration. M. Charles Hutzli (Le Centre) signale que le concept de police de proximité inhérent à la Police municipale présuppose qu'elle se rapproche des citoyens «en assurant notamment une présence accrue*

et visible sur le terrain», raison du soutien du groupe Le Centre à cette motion. Toutefois, précise-t-il, il ne s'agit pas d'être dans une position purement répressive, mais également dans la prévention en intervenant avec fermeté, respect et discernement. Les Socialistes-Vert.e.s qui ont un même point de vue, proposent à ce sujet une meilleure collaboration avec les travailleurs sociaux hors murs. M. Hutzli rappelle ensuite que certaines missions de la gendarmerie cantonale ont été réattribuées aux agents de la Police municipale, auxquelles ceux-ci consacrent un temps qu'ils ne peuvent désormais plus accorder à leurs tâches premières de sécurité sur la commune. Il faut leur donner des directives et les moyens d'assurer leur travail. Il demande un renvoi en commission des finances, sécurité et administration, comme Mme Desardouin, ainsi que tous les autres groupes, hormis les Vert'libéraux, pour lesquels «cette motion ne fait que rappeler des règlements déjà existants» et laissent ainsi le vote libre. L'entrée en matière est votée à 19 voix pour, 1 contre et 2 abstentions, et le renvoi de la motion en commission des finances, sécurité et administration, à l'unanimité.

## QUESTIONS ET DIVERS

À la place d'un dépôt de motion, M. Barro fait une intervention au sujet du futur passage de la ligne de bus 49. Il demande au Conseil administratif d'étudier toute mesure de restriction de circulation aux chemins du Bois-Gourmand et des Rasses et, le cas échéant, au chemin des Bois, à l'instar de ce qui se pratique à Conches où la circulation sur certains chemins est interdite pour le trafic de transit aux heures de forte affluence pendulaire ; d'utiliser un revêtement différencié de surface pour «susciter la modération et la pratique plus sûre du vélo», comme indiqué dans le PDCOM ; de modifier les voies de mobilité douce en partageant, par exemple, les trottoirs sur un ou deux côtés des chemins du Bois-Gourmand et des Rasses et que ces voiries soient à sens unique avec limitation du passage des transports publics et de la mobilité douce. «Ces mesures, peu coûteuses, répondraient à une grande partie des préoccupations des référendaires en termes de sécurité». M. Martin répond qu'il faudra attendre la mise en service du bus, d'ici à deux ans, pour prendre la mesure de ses effets sur la sécurité. Ces doléances sont cependant entendues et feront l'objet de discussions au sein du Conseil administratif. M. Jousson ajoute que «cet axe de mobilité douce ne sera jamais complet sans la sécurisation de son tronçon route Antoine-Martin, ainsi qu'avec la réalisation de la piste cyclable dans la descente du Val d'Arve». Sur ce dernier point, une résolution a été acceptée par le Conseil municipal en 2022, mais l'Office cantonal des transports (OCT) n'a à ce jour pas rendu de réponse définitive. M. Robert précise que le dossier est à l'étude et politiquement délicat car le projet ne pourra se réaliser sans détruire passablement de forêt. Une pesée des intérêts entre la sécurité des cyclistes et des piétons et la préservation des arbres doit être faite par le Canton.

Mme Gautrot indique que plusieurs personnes ont exprimé leur mécontentement au sujet d'un événement à venir qui associe la présentation des candidats de Veyrier-Ensemble pour les élections municipales 2025 et un match de football du FC Veyrier Sports, une association sportive communale appréciée des Veyrites. Cette association doit rester neutre et indépendante des partis politiques et continuer à promouvoir ses valeurs de respect et d'amitié, sans connotation politique. Mme Desardouin, qui a également été approchée par des familles, rejoint sa préopinante. M. Schoch intervient en tant que président du FC Veyrier Sports et précise que le club n'est pas l'organisateur de l'événement. La buvette ne sera pas utilisée, le groupe Veyrier-Ensemble aura un stand sur le domaine public. M. Mesot ne se dit pas gêné par cette initiative qui permet de partager une raclette en parallèle d'un événement sportif et félicite chaque groupe qui tente d'attirer les gens pour faire de la politique, car ce n'est pas quelque chose d'évident.

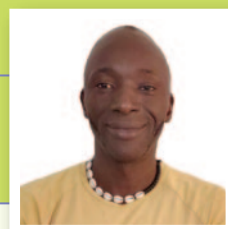
■ **Martine Urli**

## LES AUTORITÉS COMMUNALES SOUHAITENT LA BIENVENUE À :



**M. Arsène NEF**  
Employé polyvalent  
au service des  
Routes et espaces  
verts depuis le 1er  
septembre 2024.

## DÉPARTS :



**M. Baba SISAWO**  
a quitté sa fonction  
d'employé de  
cuisine à l'école de  
Pinchat (service de  
la Cohésion sociale)  
le 31 octobre 2024.



**Mme Eva FERREZ**  
a quitté sa fonction  
de patrouilleuse  
scolaire (service de  
la Police municipale)  
le 31 octobre 2024.

## INSCRIPTIONS PETITE ENFANCE

Du 10 février au 21 mars 2025, l'inscription pour la rentrée scolaire 2025-2026 dans les 3 espaces de vie enfantine (EVE) de la commune se fera uniquement au travers du formulaire en ligne sur le site internet de la commune :

<https://veyrier.ch/petite-enfance/>

Le service de la Cohésion sociale reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

## MERCREDIS DE LA PETITE ENFANCE

Retrouvez la suite de notre programme des Mercredis de la petite enfance pour 2025 !

Parmi les activités proposées, vous retrouverez notamment les accueils adulte-enfants à EVE Tour-de-Pinchat, un atelier «Pâte à modeler faite maison» à EVE Bois-Gourmand, un atelier sur la gestion des émotions, une formation ludique au sujet de l'allaitement ou encore un spectacle de marionnettes par l'équipe de l'EVE Grand-Salève.

## SOIRÉE IMPÔTS

### AIDE AU REMPLISSAGE DES DÉCLARATIONS FISCALES : UN SOUTIEN PRÉCIEUX POUR LES JEUNES DE 18 À 25 ANS

Pour les jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans, les questions fiscales peuvent sembler déconcertantes. Afin de faciliter cette étape importante de la vie, deux soirées d'aide à la déclaration d'impôts seront organisées au mois de mars. Elles offriront aux jeunes l'occasion d'obtenir une assistance personnalisée de professionnels compétents, prêts à guider et simplifier le processus de déclaration. Que vous soyez étudiant, jeune professionnel ou simplement à la recherche de conseils fiscaux, ces soirées seront une ressource précieuse pour vous aider à naviguer à travers la paperasserie fiscale.

Les dates précises seront disponibles en début d'année sur le site Internet communal, sur Instagram, par flyer et également relayées par les Travailleurs sociaux hors murs (TSHM).

## BILAN DE LÉGISLATURE

Chères et Chers Veyrites,

En juin 2020, votre nouveau Conseil administratif entamait ses 5 ans en qualité d'autorité exécutive de la commune de Veyrier. Si le contexte particulier de cette entrée en fonction, épidémie de Covid oblige, a perturbé le début de cette législature, nous avons très rapidement fixé nos priorités et les avons déclinées en un programme que vous avez pu consulter dans ce journal et sur le site internet de la commune.

Il est maintenant temps d'en dresser le bilan. Pour une lecture cohérente de ce bilan, nous avons choisi de reprendre les 9 axes prioritaires que nous avions affichés en 2020. Vous y retrouverez les projets les plus emblématiques qui ont été menés à terme et ceux qui sont encore en cours.

### PRÉSERVER ET VALORISER LE PARC IMMOBILIER COMMUNAL

#### Vestiaires du FC Veyrier Sports

Situés dans l'abri de protection civile de Grand-Salève, ces locaux vétustes, non conçus pour l'usage qui en était fait, ne répondaient pas aux critères de sécurité, notamment en ne disposant pas d'une sortie de secours. Les travaux de réaménagement et de mise en conformité complexes, compte tenu des contraintes du construit, se terminent fin décembre. Les vestiaires et différents locaux seront remis au club début 2025.

#### Caserne des sapeurs-pompiers

Les inspections conduites ces dernières années mettaient régulièrement en évidence des problèmes de sécurité et d'hygiène, ainsi qu'un manque de place. Les travaux qui prévoient la surélévation d'un étage commenceront début 2025.

#### Toiture de l'école de Bois-Gourmand

Depuis plus de dix ans, des infiltrations d'eau étaient constatées dans les plafonds des salles du dernier étage avec le risque évident de fragilisation du toit. Les travaux de réfection totale de la toiture, permettant également une meilleure isolation thermique, ont été réalisés durant l'été 2023.

### ADAPTER LES INFRASTRUCTURES

#### Nouvelle salle communale (Espace Grand-Salève)

Le projet ayant été stoppé pendant plus d'une année, il était primordial de le terminer en respectant l'enveloppe budgétaire votée par le Conseil municipal. Cette salle polyvalente, d'une capacité de 360 places assises, a été inaugurée en novembre 2022.

#### Nouvelle école aux Grands Esserts

Cette école de 24 classes, destinée à accueillir les enfants des Grands Esserts et du plateau de Vessy, initialement envisagée pour la rentrée scolaire 2026, ne devrait être terminée que pour celle de 2027 compte tenu du temps perdu par le référendum et les votations sur l'acceptation du plan localisé de quartier y relatif. Ce bâtiment comprendra également une double salle de gymnastique pour accueillir diverses compétitions, un dojo, une aula, des locaux pour les sociétés, une annexe du service des routes et espaces verts, ainsi que 350 places de protection civile. Les travaux de décapage des terres ont commencé début novembre.

#### Requalification de l'espace de l'ancienne salle communale

Suite à la création de l'Espace Grand-Salève, il convenait de redéfinir l'utilisation de l'ancienne salle communale. Le crédit d'étude pour l'aménagement de ce bâtiment et de son périmètre a été accepté en novembre 2023. La construction principale accueillera une bibliothèque,

le centre de loisirs, des locaux associatifs et la nouvelle salle du Conseil municipal, l'actuelle devenant trop petite pour accueillir deux Conseillers municipaux supplémentaires et un public plus nombreux. Une place publique sera créée, encadrée par deux commerces et un bâtiment de logements pour étudiants. Le début des travaux est attendu pour fin 2025, avec une livraison envisagée à fin 2027.

### GARANTIR UN CADRE DE VIE AGRÉABLE

#### Plan directeur communal (PDCCom)

Compte tenu de l'importance de la zone villas à Veyrier, il était primordial de faire approuver le PDCCom – principalement la stratégie de densification de la zone 5 – dans le délai fixé par le département du territoire, afin de garder la main sur le développement de cette zone. Il a été approuvé par le Conseil d'Etat fin avril 2023. Concernant cette zone 5, il permet notamment de réguler la densification en conditionnant les dérogations à l'indice d'utilisation du sol à des conditions de surfaces minimales de pleine terre et d'adéquation de gabarits avec les constructions des parcelles voisines.

#### Espaces publics

Au niveau des espaces publics des Grands Esserts, la première autorisation de construire a été délivrée le 12 novembre 2024, elle concerne principalement l'aménagement du chemin des Beaux-Champs. Cela permettra aux premiers habitants d'avoir un accès sécurisé à leurs logements.

Un projet de végétalisation et d'aménagement de nos préaux d'écoles a été initié afin de répondre aux enjeux climatiques préoccupants, cela en partenariat avec l'Association des parents d'élèves des trois écoles (APCV).

#### Mobilité douce

En lien avec le développement des pistes ou bandes cyclables, le feu vert du canton pour aménager le chemin des Marais a enfin été donné après une première demande initiée il y a presque cinq ans !

Il est prévu d'y créer des bandes cyclables dans les deux sens, de limiter la vitesse à 50 km/h, d'aménager des arrêts de bus sécurisés avec des passages piétons, permettant aux personnes à mobilité réduite d'utiliser aisément les transports publics.

Par contre, malgré des demandes réitérées, il n'y a pas de signal encourageant pour la réalisation de pistes cyclables dans le val d'Arve, compte tenu d'une pesée d'intérêt compliquée entre sécurité et coupes d'arbres nécessaires à ces travaux.

#### P+R

Dans l'attente des résultats des négociations entre les autorités cantonales et françaises concernant la création de P+R sur territoire français, la commune a pris l'option de déplacer le P+R du parking de l'Uche à celui de la douane. Ce transfert a permis la création d'un peu plus de 40 places supplémentaires (total de 85 places), un accès plus direct à la ligne du bus 8 et ne nécessite plus une traversée du village ou son contournement pour y accéder.

### RÉPONDRE À DES SOLLICITATIONS ACCRUES EN MATIÈRE SOCIALE

#### Petite enfance

De nombreuses améliorations ont été faites dans le secteur de la petite enfance, particulièrement au niveau des 3 EVE (espaces de vie enfantine). En effet, l'offre de celles-ci n'était plus adaptée aux besoins de nos familles. Les horaires limités à des mi-temps ont été étendus, dès la rentrée 2024, à des pleins temps dans deux structures.

Dès que les locaux le permettront, cet allongement de l'horaire sera implanté dans la troisième structure, ce qui augmentera sensiblement le

nombre de places disponibles pour les familles veyrites, dans l'attente de l'ouverture de la crèche des Grands Esserts en 2028. De plus, des activités sur les mercredis matin ont été proposées aux parents et enfants depuis une année. Finalement, un portail d'entrée en ligne pour les inscriptions sera mis en place pour la rentrée 2025, ce qui permettra d'avoir une meilleure visibilité et une meilleure gestion des demandes.

### Jeunesse

Une collaboration accrue avec les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) et notre jeunesse veyrite a favorisé de nombreux projets permettant que ceux-ci se sentent soutenus et concernés par la vie communale.

### Aide sociale

Au niveau des prestations sociales et plus particulièrement de l'aide ponctuelle aux personnes en difficultés, l'enveloppe financière mise à disposition de la population a fortement augmenté. Celle-ci permet ainsi à de nombreuses personnes de se sentir soutenues dans un moment difficile, tel que la perte d'un emploi, une séparation ou tout autre événement mettant à mal leur quotidien.

## AUGMENTER L'OFFRE CULTURELLE ET LE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE

Grâce au nouvel espace communal et à «La Mansarde», un programme culturel plus étoffé a pu être mis en place, mêlant des événements tout public de grande envergure et des prestations plus intimistes. Une volonté de diversifier la programmation afin qu'elle touche toutes les tranches d'âge a fait partie des priorités de la commune.

L'événement phare de cette législature, alliant culture et développement durable, fut «Le champ des possibles». Nous aurions souhaité que celui-ci puisse perdurer, mais malheureusement l'ampleur d'un tel événement, nécessitant un budget et des forces de travail très importants, nous a amené à envisager un projet de plus petite envergure «Bourgeons en fête» qui, pour sa deuxième édition, devrait ravir ce printemps la population veyrite.

## PERMETTRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Transition énergétique

Veyrier a enfin obtenu le label «Cité de l'énergie» grâce aux différents travaux entrepris. Il y a lieu notamment de citer l'amélioration de l'enveloppe énergétique des bâtiments communaux, la mise en LED de nombreux luminaires, dont ceux des terrains de football de Grand-Donzel, une sensibilisation et un encouragement à mettre des panneaux photovoltaïques, un subventionnement à la campagne «visite villas» du programme Eco21 des SIG et le lancement d'un «plan mobilité» pour l'ensemble des collaborateurs de l'administration communale.

## DYNAMISER LA COMMUNICATION

Le site internet de la commune a été totalement repensé et permet d'avoir de nombreuses informations au quotidien. Quant aux réseaux sociaux, développés dans un premier temps pour promouvoir les manifestations culturelles, leur utilisation s'est étendue pour transmettre d'autres types d'informations. Une fois l'épidémie de Covid terminée, des soirées d'information publique ont été régulièrement organisées au gré de l'actualité communale.

## RETROUVER UN ÉQUILIBRE FINANCIER

Malgré les craintes énoncées concernant l'impact potentiel de la crise Covid, la situation financière de la Commune de Veyrier est restée saine et notre objectif de retrouver un équilibre atteint. Cette législature aura néanmoins confirmé que les comptes publiés en avril de chaque année sont chaque fois embellis par des recettes fiscales plus élevées que celles

annoncées par le département des finances pour l'élaboration du budget. Fort de cette constatation, le Conseil administratif n'a pas hésité à revaloriser de plusieurs points de pourcentage les estimations fiscales, permettant de présenter des budgets équilibrés sans compromettre les prestations à la population.

L'instauration d'un suivi budgétaire rigoureux, demandant une forte implication des responsables des services communaux, a permis d'optimiser notre gestion des deniers publics. Dans ce contexte, tout en tenant compte des échéances à venir et pour faire suite à différentes interpellations de Conseillers municipaux, le Conseil administratif a pu proposer une baisse de la fiscalité communale. Nos objectifs restent le maintien de finances saines, la conservation de prestations nécessaires à la population et aux associations, ainsi que l'optimisation de la gestion de la dette et des intérêts de celle-ci.

## INTENSIFIER LA SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ

### Renforcement de la police municipale

Notre police municipale couvre un territoire étendu car elle est également responsable des actions de sécurité sur la commune de Troinex. Veyrier a conclu avec celle-ci une nouvelle convention de service incluant un volet financier permettant l'engagement d'un nouvel agent.

### Prévention et répression

Différentes actions de prévention ont vu le jour, telles que la sensibilisation aux cambriolages et la nécessité d'équiper les vélos des écoliers avec des éclairages adaptés. Cela étant, force est de constater que dans d'autres domaines, la répression est le seul outil pour que certaines personnes adoptent un comportement adéquat et permette le «vivre ensemble».

Cet équilibre entre prévention et répression reste et restera un défi constant au sein de notre action politique, notamment face aux différentes sensibilités exprimées soit par les membres du Conseil municipal, soit par la population à travers de nombreux courriers.

### Protection incendie

Les sapeurs-pompiers volontaires ont été à plusieurs reprises engagés dans des actions de sauvegarde et notamment dans le cadre d'événements météorologiques dévastateurs (inondations). Sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal a validé des investissements importants dans l'acquisition de matériel (par exemple l'achat de pompes à eau performantes) leur permettant une plus grande efficacité en intervention.

## REMERCIEMENTS

Arrivant à l'issue de cette législature, nous sommes satisfaits de constater que la grande majorité des objectifs figurant dans notre programme 2020-2025 ont été réalisés ou sont en phase de l'être. Cela a été rendu possible par notre volonté de travailler de façon collégiale et respectueuse, dans un climat de grande confiance tant au niveau du Conseil administratif qu'avec le Conseil municipal.

Nous aimerions remercier le Conseil municipal qui nous a donné les moyens de mettre en œuvre ces actions et l'administration communale pour nous avoir proactivement accompagnés dans ces réalisations.

Notre engagement pour Veyrier s'est manifesté par le plaisir de travailler les trois ensemble. Nous espérons pouvoir continuer à mener les projets initiés lors de cette législature dans un esprit constructif, collaboratif et respectueux des besoins de la population.

■ *Le Conseil administratif*



## NOUVEAU PROCESSUS POUR LE PAIEMENT DES AMENDES DE STATIONNEMENT

Depuis le 19 août 2024, un nouveau format est utilisé pour les amendes d'ordre qui sont dotées d'un QR-code permettant leur règlement.

**AOnline™**

La personne concernée par la contravention est invitée à se rendre sur le site Internet :

[www.ao-ge.ch](http://www.ao-ge.ch) pour en effectuer le paiement.



Cette plateforme officielle est mise en place par le Service Intercommunal d'informatique de l'Association des communes genevoises (SIACG).

Des informations supplémentaires peuvent être consultées sur le site communal :

<https://veyrier.ch/amendes-dordre-nouveau-processus/>

## JOBS D'ÉTÉ COMMUNAUX 2025

Le formulaire d'inscription en ligne sera disponible dès le lundi 6 janvier et jusqu'au vendredi 28 février 2025.

Les conditions à l'engagement sont les suivantes :

- Habiter sur la commune : 1255 Veyrier ou 1234 Vessy
- Être en formation ou immatriculé auprès d'un établissement de formation
- Avoir 16 ans révolus, au moment de la prise d'emploi, pour le service Aménagement, constructions et infrastructures (écoles publiques)
- Avoir 18 ans révolus au moment de la prise d'emploi et un permis de conduire automobile pour le service des Routes et espaces verts

## MÉDAILLES POUR CHIENS 2025

Les médailles peuvent être retirées en mairie dès le 2 janvier 2025.

Nous vous rappelons que le 31 mars 2025 est la date limite pour l'acquisition de la médaille sous peine d'amende.

Pour obtenir une médaille, il vous sera demandé de présenter :

1. la confirmation de l'enregistrement du chien à la banque de données AMICUS,
2. l'attestation d'assurance responsabilité civile spécifique pour détenteur de chien,
3. le certificat de vaccinations comprenant le vaccin contre la rage obligatoire avec une protection vaccinale valide.

Aucun émolument communal ne vous sera demandé lors de l'acquisition de la médaille à la mairie.

En effet, l'impôt sera directement facturé via un bordereau envoyé par l'administration fiscale cantonale (AFC), indépendamment du contrôle documentaire (détails complémentaires sur le site de la commune [www.veyrier.ch](http://www.veyrier.ch) ou à la mairie).

## Grands Esserts



Projet conçu par Esposito + Javet Architectes Associés SA et Le Collectif Ingénieurs Civils.

## Le groupe scolaire des Grands Esserts, bien plus qu'une école!

Le groupe scolaire, dont l'autorisation de construire est espérée pour la fin de l'année 2024, constitue un élément central du nouveau quartier des Grands Esserts.

L'école primaire des Cirses prévoit d'accueillir près de 480 enfants de la commune répartis dans 24 classes. Elle sera complétée par un restaurant scolaire, des infrastructures d'accueil pour les activités parascolaires et un centre médico-pédagogique.

Mais ce n'est pas tout, le nouveau complexe communal se destine par ailleurs à accueillir tous les Veyrites, qu'ils habitent aux Grands Esserts ou non. En effet, tous les habitants, par l'intermédiaire des sociétés sportives et associatives locales, pourront profiter des nouvelles infrastructures: une salle de gym double - dotée de gradins rétractables et d'une galerie permettant d'accueillir un large public, un dojo, des locaux adaptés pour

l'enseignement de la musique ainsi qu'une aula de 220 places. Une antenne pour le service de la voirie communale, ainsi que des abris de protection civile de 350 places seront situés en sous-sol.

Voulu pour s'intégrer au mieux dans l'environnement local, le groupe scolaire sera réalisé majoritairement en bois, à l'exception du sous-sol et des cages d'escaliers.

En termes de délais, l'objectif est de pouvoir terminer la première partie du bâtiment pour la rentrée scolaire 2027 afin d'accueillir les premiers enfants du quartier. La livraison de l'ensemble des locaux est prévue pour fin 2027.

Dès le 2<sup>ème</sup> semestre 2025, un service pour l'accueil des nouveaux habitants sera mis en place par la commune. Les informations relatives aux activités communales qui seront proposées dans le bâtiment de l'école pourront être consultées.



Plus d'informations et inscription à la newsletter: [www.grands-esserts.ch](http://www.grands-esserts.ch)